

INFO CAPE - POINT D'ACTUALITÉ RAPIDE

Ce point d'actualité du CAPE national ne se veut pas exhaustif. Il indique les dossiers en cours, les rendez-vous à venir comme autant d'éléments permettant de situer aujourd'hui ce sur quoi nous sommes engagés et au travail. Certains de ces points peuvent avoir demain des échos en région, déclinés à partir des réalités territoriales.

Nos groupes de travail internes

- Travail sur les rythmes et l'aménagement des temps éducatifs. Ce groupe est coordonné par Didier JAC-QUEMAIN des FRANCAS. Nous siégeons dans le conseil national de suivi des rythmes.
- Dossier sur la formation et donc sur les ESPE. Ce groupe est coordonné par Philippe WATRELOT du CRAP-Cahiers Pédagogiques
- Un groupe centré sur l'animation du réseau des CAPE académiques. Ce groupe s'installe. Il est coordonné par Brigitte VAUGNE de la FGPEP
- L'animation du site internet national. Ce groupe sera coordonné par Christian GAUTELLIER des CEMEA après le départ de Patrice BRIDE du CRAP.
- Un groupe centré sur l'innovation et la réussite éducative. Il rassemble nos représentants au sein du CNIRE. Il est coordonné par Catherine CHABRUN de l'ICEM et André SIROTA des CEMEA.

Les auditions passées

Au cours de ces derniers mois, le CAPE, outre les relations assez régulières avec le Cabinet de Vincent PEILLON, a été reçu et/ou auditionné à plusieurs reprises par des élus, des commissions. Nous avons ainsi pu porter nos analyses et faire état de nos propositions. Nous avons été reçus :

- Par la commission du Sénat sur la réforme des rythmes dont la rapporteure était Françoise CARTON. <http://videos.senat.fr/video/videos/2014/video21331.html>
- Par la mission parlementaire d'information sur les relations entre l'école et les parents.
- Par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP)
- Par un Conseiller de Madame FIORASO alors Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous avons également participé à une émission de WEB Radio de l'ESEN-ESR portant sur les enjeux de la

co-éducation. <http://www.esen.education.fr/fr/resources-par-type/webradio/>

Nous avons par ailleurs deux rendez-vous proches avec la FSU et l'UNSA.

Deux dossiers particuliers à finaliser

Nous avons reçu très récemment Jacques GINESTIE (directeur de l'ESPE d'Aix-Marseille et Président du Réseau des ESPE). Nous finalisons en ce moment un projet de convention cadre entre le CAPE national et le RESPE. Cette convention, que nous espérons pouvoir présenter lors de l'AG nationale, pourrait servir de support à des conventions locales entre les membres des CAPE académiques et les ESPE.

Nous avons rencontré également des cadres de l'ESEN-ESR qui ont en responsabilité l'organisation de la formation initiale des IEN, IA IPR etc. Nous travaillons sur un projet de convention cadre visant à créer des parcours de « connaissance du tissu associatif » pour les stagiaires. Ces parcours pourraient permettre l'accueil de stagiaires au sein de nos associations au local.

Université Permanente du CAPE

Depuis plusieurs mois (en fait, depuis que le cape existe...) nous souhaitons pouvoir labelliser les événements organisés par nos associations (sur le plan national comme sur le plan local) en les valorisant « Université Permanente du CAPE ». Et puis nous prévoyions également de créer un événement nouveau organisé directement par le CAPE. Pour l'évènement « à créer », nous diffèrons un peu (horizon 2016). Par contre, le visuel permettant de labelliser des événements organisés par les associations membres est fait. Le voici :



Ce visuel peut désormais être apposé sur nos outils de communication, nos plaquettes, nos sites qui invitent ou informent sur :

- des colloques, des réunions, des cafés pédagogiques, des soirées débats, des actions... Qui traitent de questions et d'enjeux ayant trait à l'Éducation
- nos réunions institutionnelles : AG nationale, AG régionales,... car nous y rendons compte de nos activités Educatives.

Assemblée générale nationale

La prochaine assemblée générale nationale du Collectif se tiendra le **vendredi 27 juin** de 10h30 à 16h30 à Paris au CISP Maurice RAVEL 6 avenue Maurice Ravel 75012 Paris.

Cette assemblée générale sera organisée en moments distincts et complémentaires :

- une partie en plénière portant sur l'actualité 2013 du Collectif et permettant aussi de se prononcer sur les conditions d'élargissement du CAPE (voir document sur les modalités d'adhésion). Nous pourrions alors nous prononcer sur les demandes d'adhésion en attente : ATD Quart Monde ; FNFR ; FNEPE.

- des ateliers de travail :

- Un atelier sur l'animation des CAPE académiques. Comment mieux informer, mieux articuler enjeux et dossiers nationaux et régionaux.

- Un atelier sur les ESPE. Là où nous siégeons ; comment consolider nos analyses, nos propositions ; ce que nous faisons concrètement...

- Un atelier sur l'Innovation. En appui sur les travaux du CNIRE.

- Un atelier sur la réforme des rythmes scolaires et sa mise en œuvre.

Outre les membres du CAPE national, cette AG est ouverte à tous les membres des CAPE Académiques disponibles et intéressés pour y participer. La prise en charge éventuelle des frais de déplacement est à la discrétion des associations membres. Le CAPE national prend en charge le déjeuner.

MISE EN ŒUVRE DES COLLECTIFS ACADÉMIQUES

Quelques éléments repères

Les structures académiques et/ou régionales des associations et mouvements membres du CAPE national peuvent prendre l'initiative de créer un CAPE académique.

Le périmètre des CAPE académiques est le même que celui du CAPE national réunissant associations complémentaires et mouvements pédagogiques présents sur le territoire. Afin d'identifier l'ensemble des associations et mouvements membres du CAPE national qui ont une activité dans l'académie, le CAPE national pourra être contacté. Il fournira aux associations qui ont pris l'initiative de constituer un CAPE académique les coordonnées utiles.

Les CAPE académiques sont créés sur les mêmes bases que celles du CAPE national exposées dans la déclaration commune du 10 novembre 2009. Ils en respectent l'éthique et les principes de fonctionnement.

Déclaration commune

Nos associations nationales ont une proximité fondatrice avec l'École publique (1).

Qu'elles soient association complémentaire de l'École, mouvement pédagogique, mouvement d'éducation populaire, parfois les deux ou les trois en même temps, elles situent leur action avec, dans et autour de l'École.

Elles ont pour beaucoup contribué à la construction de l'École de la République, en la promouvant, en la faisant progresser, en s'attachant à la rendre plus démocratique au-delà de l'accueil de tous les enfants et de tous les jeunes, par un accès réel à la diversité des savoirs.

Sans elles, jamais l'éducation scolaire n'aurait eu la forme de son service public, ses contours, ses fondements, ses réalités. Parce qu'elles en partagent et font vivre les valeurs d'égalité, de justice sociale, de liberté, de solidarité et de fraternité et font de la laïcité leur culture commune.

Sans elles, jamais sans doute l'éducation ne se serait étendue au-delà de la famille et de l'École pour prendre place dans la cité. Nos associations favorisent par la diversité de leurs actions l'implication de chacun dans la mise en œuvre d'une éducation globale.

Attachées à la dimension nationale de l'École et des politiques publiques d'éducation, elles savent aussi que la continuité territoriale de la République implique une nécessaire et réelle convergence de l'action de l'État et des collectivités territoriales. Nos associations en sont d'ailleurs des partenaires reconnus, mais indépendants et autonomes dans leurs projets.

Nous sommes un des acteurs d'une éducation devenue plus que jamais mission partagée.

Notre philosophie éducative, nourrie de l'éducation nouvelle et de l'éducation populaire, se fonde sur trois convictions :

- *L'éducabilité de tous les enfants et de tous les jeunes sans aucune exception.*

- *La dimension émancipatrice des savoirs pour penser, être et faire.*

- *L'implication des enfants et des jeunes dans leurs apprentissages.*

Notre action se conçoit en étroite articulation avec tous les acteurs de l'éducation, dans une perspective réelle d'éducation et de formation tout au long de la vie. Elle vise à combiner et faire interagir les dimensions formelles, non-formelles et informelles de l'éducation de base afin de qualifier des personnes autonomes et solidaires capables d'apprendre toute leur vie et de se situer dans un monde complexe et incertain.

Pour que tous les enfants et les jeunes de notre pays soient les enfants de la République, ils doivent y être préparés et y grandir dignement. C'est le sens de notre engagement.

A l'heure où notre société est confrontée à des transformations inédites par leur nature, leur ampleur, leur ambivalence, leur brutalité parfois, où les responsabilités humaines sont étendues dans leurs objets et leurs périmètres, seule une politique éducative publique imaginative, ayant pour mission l'élévation de la citoyenneté démocratique, faisant appel à toutes les forces éducatrices devrait prévaloir. Nos associations sont prêtes à y concourir.

(1) Par le terme École, nous entendons l'ensemble de l'éducation scolaire initiale, de la maternelle au lycée, ainsi que les diverses formes de l'enseignement supérieur

Afin de conforter leur travail et leur efficacité au service d'une éducation humaniste et laïque, elles décident de renforcer leur coopération pour :

- organiser la réflexion collective sur les grandes questions éducatives et pédagogiques dans la diversité des approches et des positions,
- créer les conditions de leur expression publique sur les politiques éducatives et scolaires,
- faire connaître et promouvoir les réalisations de chaque association constituante (publications, formations, événements, etc...)
- établir un rapport collectif plus efficace dans les relations politiques et fonctionnelles avec l'État, en particulier le ministère de l'éducation nationale, les associations nationales de collectivités territoriales.

L'objet des CAPE académiques

Les CAPE académiques sont des espaces politiques de concertation et de coordination.

Leur fonction est :

- d'établir un rapport collectif plus efficace dans les relations politiques et fonctionnelles au niveau académique et régional, notamment avec les rectorats, les ESPE et les universités en lien avec ce sujet, mais aussi si le besoin s'en fait sentir, avec les autres services déconcentrés de l'Etat, partenaires des associations et mouvements, les conseils régionaux, les organisations syndicales et professionnelles et les parents d'élèves,
- de contribuer à la promotion des réalisations de chaque association et mouvement membres par des publications, manifestations...
- d'organiser la réflexion et l'expression collectives sur les

politiques éducatives dans l'académie et la région,

- de favoriser les mutualisations.

Les CAPE ne se situent donc pas dans des postures d'intervention, de réponses à des sollicitations.

Les CAPE sont académiques. Au regard de notre ambition de renforcer les relations avec l'École et de la structuration des membres de notre collectif, un CAPE départemental n'aurait pas de sens.

Quand plusieurs académies existent dans une même région, les CAPE académiques se tiennent étroitement informés et organisent ensemble leurs relations avec les acteurs régionaux.

Fonctionnement

- Les CAPE académiques sont constituées de manière informelle, autrement dit sans structuration en association.
- L'animation des réunions et travaux est collégiale. La recherche du consensus est le mode opératoire qui prévaut dans toutes les initiatives.
- Un secrétariat est organisé et pris en charge de manière tournante par les composantes.
- Si elle s'avère nécessaire, la mise en place d'une coordination doit privilégier elle aussi une forme tournante ; des représentations seront aussi utiles à certains moments.
- Si l'activité du CAPE académique se développant, des moyens sont nécessaires à sa mise en œuvre, ils sont déjà recherchés de manière collaborative et mutuelle.

CHARTRE D'ADHESION AU CAPE

En référence à la déclaration constitutive rédigée comme suit.

Les associations qui ont fondé en 2009 le Collectif des Associations Partenaires de l'École publique (CAPE), déclaré le 13 octobre 2011 en association de la loi de 1901, se sont regroupées sur une déclaration commune rendue publique le 6 janvier 2010.

LE CAPE

Coordination des associations éducatives et pédagogiques laïques partenaires de l'École publique.

Déclaration commune

Nos associations nationales ont une proximité fondatrice avec l'École publique (1).

Qu'elles soient association complémentaire de l'École, mouvement pédagogique, mouvement d'éducation populaire, parfois les deux ou les trois en même temps, elles situent leur action avec, dans et autour de l'École.

Elles ont pour beaucoup contribué à la construction de l'École de la République, en la promouvant, en la faisant progresser, en s'attachant à la rendre plus démocratique au-delà de l'accueil de tous les enfants et de tous les jeunes, par un accès réel à la diversité des savoirs.

Sans elles, jamais l'éducation scolaire n'aurait eu la forme de

son service public, ses contours, ses fondements, ses réalités. Parce qu'elles en partagent et font vivre les valeurs d'égalité, de justice sociale, de liberté, de solidarité et de fraternité et font de la laïcité leur culture commune.

Sans elles, jamais sans doute l'éducation ne se serait étendue au-delà de la famille et de l'École pour prendre place dans la cité. Nos associations favorisent par la diversité de leurs actions l'implication de chacun dans la mise en œuvre d'une éducation globale.

Attachées à la dimension nationale de l'École et des politiques publiques d'éducation, elles savent aussi que la continuité territoriale de la République implique une nécessaire et réelle convergence de l'action de l'État et des collectivités territoriales. Nos associations en sont d'ailleurs des partenaires reconnus, mais indépendants et autonomes dans leurs projets.

Nous sommes un des acteurs d'une éducation devenue plus que jamais mission partagée.

(1) Par le terme École, nous entendons l'ensemble de l'éducation scolaire initiale, de la maternelle au lycée, ainsi que les diverses formes de l'enseignement supérieur

Notre philosophie éducative, nourrie de l'éducation nouvelle et de l'éducation populaire, se fonde sur trois convictions :

- L'éducabilité de tous les enfants et de tous les jeunes sans aucune exception.
- La dimension émancipatrice des savoirs pour penser, être et faire.
- L'implication des enfants et des jeunes dans leurs apprentissages.

Notre action se conçoit en étroite articulation avec tous les acteurs de l'éducation, dans une perspective réelle d'éducation et de formation tout au long de la vie. Elle vise à combiner et faire interagir les dimensions formelles, non-formelles et informelles de l'éducation de base afin de qualifier des personnes autonomes et solidaires capables d'apprendre toute leur vie et de se situer dans un monde complexe et incertain. Pour que tous les enfants et les jeunes de notre pays soient les enfants de la République, ils doivent y être préparés et y grandir dignement. C'est le sens de notre engagement.

A l'heure où notre société est confrontée à des transformations inédites par leur nature, leur ampleur, leur ambivalence, leur brutalité parfois, où les responsabilités humaines sont étendues dans leurs objets et leurs périmètres, seule une politique éducative publique imaginative, ayant pour mission l'élévation de la citoyenneté démocratique, faisant appel à toutes les forces éducatrices devrait prévaloir. Nos associations sont prêtes à y concourir.

Afin de conforter leur travail et leur efficacité au service d'une éducation humaniste et laïque, elles décident de renforcer leur coopération pour :

- organiser la réflexion collective sur les grandes questions éducatives et pédagogiques dans la diversité des approches et des positions,
- créer les conditions de leur expression publique sur les politiques éducatives et scolaires,
- faire connaître et promouvoir les réalisations de chaque association constituante (publications, formations, événements, etc...),
- établir un rapport collectif plus efficace dans les relations politiques et fonctionnelles avec l'État, en particulier le ministère de l'éducation nationale, les associations nationales de collectivités territoriales.

PRÉSENTATION DES MEMBRES FONDATEURS

Le CAPE est actuellement constitué de 20 organisations, mouvements d'éducation populaire, associations éducatives et mouvements pédagogiques.

AFEV (www.afev.org)

AFL – Association Française pour la Lecture (www.lecture.org)

CEMEA (www.cemea.asso.fr)

CRAP- Cahiers pédagogiques (www.cahiers-pedagogiques.com)

Éducation & Devenir (www.educationetdevenir.fr)

EEDF – Éclaireuses et Éclaireurs de France (www.eedf.org)

Fédération Française des clubs UNESCO (www.clubs-unesco.org)

Fédération des CMR (www.lescmr.asso.fr)

Fédération des PEP (www.lespep.org)

Fédération Léo Lagrange (www.leolagrange-fnll.org)

FESPI – fédération des établissements scolaires publics innovants (www.fespi.fr)

FOEVEN – fédération des AROEVEN (www.foeven.asso.fr)

FORESCO – Réseau d'échanges réciproques de savoirs (www.rers-asso.org)

Franças (www.franças.asso.fr)

GFEN (www.gfen.asso.fr)

ICEM-pédagogie Freinet (www.icem-pedagogie-freinet.org)

Ligue de l'Enseignement (www.laligue.org)

Mouvement Français pour le Planning Familial (www.planning-familial.org)

Fédération nationale OCCE (www.occe.coop)

Peuple et Culture (www.peuple-et-culture.org)

Critères d'adhésion

Une association qui prétend intégrer le CAPE doit répondre aux critères suivants :

- Être constituée en association non professionnelle, Loi de 1901.
- Les objets ou missions de l'association figurant dans ses statuts déposés en préfecture précisent l'engagement de celle-ci pour l'éducation et de façon significative dans le champ scolaire et se réfèrent clairement aux valeurs de la laïcité.
- Elle n'est pas une organisation professionnelle.
- L'association est active sur une grande partie du territoire national.
- Elle se positionne dans une logique de complémentarité non marchande.
- Elle apporte une contribution pédagogique identifiée dans le champ éducatif.
- Son fonctionnement, déterminé par ses statuts et/ou son règlement intérieur, développe des pratiques démocratiques internes.
- En demandant à rejoindre le CAPE, l'association s'engage à une participation effective garantissant le travail collectif en réseau.

Procédure d'adhésion

- La candidature est proposée par au moins 2 membres fondateurs du CAPE
- L'association adresse au CAPE un dossier de présentation (répondant aux critères d'adhésion) avec copie de ses statuts et éventuellement de son règlement intérieur si l'association en a déjà établi un.
- Ce dossier comporte une lettre de motivation indiquant les contributions envisagées aux missions du CAPE et signifiant une approbation de la déclaration constitutive.
- Une rencontre est organisée entre des représentants de l'association candidate et des représentants du CAPE
- La candidature est ensuite présentée au cours d'une assemblée générale du CAPE par les membres qui ont participé à cette rencontre. Après discussion, l'association est :
 - Agréée membre.
 - Refusée comme membre.
 - La décision peut être ajournée en l'attente de compléments de dossier ou d'une nouvelle rencontre avec l'association candidate.